

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N° 74-81 du 22 Mars 1974

portant nomination de Mr Barnabé BIDOUZO
en qualité de Directeur Général du Centre
d'Etudes et de Promotion des Entreprises
Dahoméennes (C.E.P.E.D.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;

VU l'ordonnance N°73-78 du 17 décembre 1973, portant création du Centre
d'Etudes et de Promotion des Entreprises Dahoméennes (C.E.P.E.D.) ;

VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;

VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rat-
tachés à la Présidence de la République et fixant les attributions
des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973
qui l'a complété ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er -- Mr Barnabé BIDOUZO est nommé Directeur Général du Centre
d'Etudes et de Promotion des Entreprises Dahoméennes (C.E.P.E.D.).

.../...

ARTICLE 2 - Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 Mars 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliations : PR 8 CS 6 MEF 5
autres ministères 10 CEPED 6
Intéressé 1 CNR 4 SGG 4 IAA 1
DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.-DB 5
CF-DC-Solde 3 Trésor 4 DGF 2
DGI 4 DP 2 DGP-DGAJL-INSAE 6
SPD 2 DGAE 2 JORD 1.